

Nos Réf. : GL/CBE
Assurance SMACL/avenant n° 6.

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

Vu la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90 000 euros H.T. »

Vu l'arrêté n°2004-09-01 portant délégation de signature à Monsieur Pascal GUEANT, directeur général des services,

Vu l'arrêté n° 2005-04-01 modifiant la délégation de signature de Monsieur Pascal GUEANT, directeur général des services,

Considérant qu'il convient de modifier les garanties des véhicules à moteur de type Master et Mégane marque Renault et d'assurer ceux de type Zafira et fourgon marque Opel ;

Décide

Art. 1 - un avenant n° 6 au contrat passé avec la société d'assurance SMACL dont le siège social est situé 141 avenue Salvador Allende à Niort (79031) pour procéder à la modification des garanties des véhicules de type Master et Mégane marque Renault et d'assurer ceux de type Zafira et fourgon marque Opel.

Art. 2 - Le prix de la prestation donne lieu au versement d'une cotisation annuelle de 945,61 € TTC selon l'indice du tarif en vigueur à ce jour.

Art.3 - Monsieur le Directeur général des services, en vertu de l'arrêté n° 2005-04-01 susvisé, est autorisé à signer le contrat correspondant.

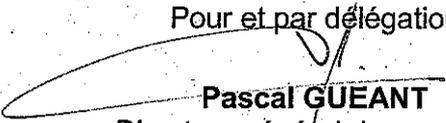
Art. 4 - Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 5- Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **28 FEV. 2006**

Le Président,
Pour et par délégation


Pascal GUEANT
Directeur général des services

PREF 76
02.02.06